



Compétence municipale (M)
AUTORISATION MUNICIPALE D'ABATTAGE

Décision du 14 décembre 2020

Affichage au pilier public : du 5 au 24 janvier 2021

Nature des travaux et description de l'ouvrage	Abattage d'un cèdre
Parcelle(s)	380
Situation	zone villas
Propriétaire	G. Geneux
Adresse	Ch. des Mémises 2
Auteur des plans	-
Demande de dérogation	-
Particularité	-
Motifs	abattage autorisé en raison d'un ombrage important (art.15, al.1, ch.1 RLPNMS), sous condition d'une plantation de compensation (art.16 RLPNMS)

Mex, le 5 janvier 2021

LE GREFFE MUNICIPAL DE MEX

Dossier à consulter au greffe.

Remarque:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (Av. Eugène-Rambert 15, 104 Lausanne). Ce recours doit être déposé durant les 30 jours dès la date d'affichage de cet avis.

OPPOSITION

NOM : _____

PRÉNOM : _____

MOTIF : _____
